



2026/2027

Règlement / Conditions pour l'attribution d'une licence Bowling type « LIB »

- La licence LIB permet de prendre une licence sportive sans être rattaché à un club.
- Le but est de découvrir à son aise en toute liberté et sans contraintes l'entraînement et les compétitions fédérales aux mêmes tarifs avantageux que les licenciés club dans les centres de bowling.
- Les catégories (âge et moyenne) des licences LIB sont identiques comme pour tout licencié club.
- La licence LIB donne droit à participer à toutes les compétitions organisées par la LBF et à ses tournois, sauf aux championnats des clubs.
- La tenue vestimentaire sportive en compétition doit être conforme à la réglementation sportive en vigueur.
- Aucune licence LIB ne peut être délivrée si le demandeur fait déjà parti d'un club affilié.
- Si un licencié LIB désire rejoindre un club affilié, cela est bien possible mais seulement pendant la période de transfert prescrite par la fédération et sans frais de transfert.
- Si un licencié d'un club affilié désire prendre une licence LIB, cela est bien possible mais seulement pendant la période de transfert prescrite par la fédération. Les frais de transfert sont à charge de l'athlète.
- Les titulaires de licences LIB sont autorisés à participer à toutes les réunions d'information de LBF mais sans droit de vote.
- Un licencié LIB peut pour autant être susceptible à une sélection fédérale comme tout joueur affilié à un club.

La licence LIB est gratuite pour tout athlète jusqu'à 18 ans ainsi qu'aux étudiants*.

*Pour tout étudiant ayant plus de 18 ans un justificatif est à fournir avec la demande de licence.

Elle est valable dès sa confection jusqu'à la fin de la saison en cours.
Le montant de 50,00 € est à verser au compte bancaire de la fédération après avoir rempli le document « Demande de Licence » en cochant la case « LIB » et l'ayant transmis à la LBF.

BCEELULL IBAN LU69 0019 7155 9410 3000